

2019/2020

NOUVELLES INSCRIPTIONS

MUSIQUE - ARTS PLASTIQUES – THÉÂTRE

MODALITÉS

Date des inscriptions : **Samedi 15 Juin 2019** – site de MENIMUR – de 10h à 13h

Puis du lundi 17 juin au vendredi 28 juin – **2 sites : CARMES, MENIMUR**

Du lundi au vendredi – de 10h à 12h30 puis de 13h30 à 18h.

Fin des inscriptions : **vendredi 28 juin 2019**

Vous souhaitez vous inscrire au Conservatoire en Musique, Arts Plastiques, Théâtre pour l'année scolaire 2019 / 2020 :

- 1) **Compléter le formulaire d'inscription.**
- 2) **Les jours, horaires et tarifs des disciplines sont disponibles sur le site :**

www.mairie-vannes.fr/conservatoire

Pour les vannetais, joindre un justificatif de domicile (eau, gaz, électricité) et un quotient familial calculé (si différent de A) auprès de l'accueil unique – 22, rue Victor Hugo (02 97 01 65 10)

Pour les lycéens ou étudiants non-vannetais, joindre un justificatif d'inscription dans un lycée ou une université vannetaise pour l'année scolaire 2019/2020 (à fournir au plus tard en septembre 2019)

**AUCUN DOSSIER ENVOYE PAR MAIL OU COURRIER POSTAL NE SERA PRIS EN COMPTE.
LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE.**

- 3) **Venir sur l'un des 2 sites (Carmes ou Mémimur) pour valider l'inscription.**

Le formulaire d'inscription vaut préinscription.

Vous recevrez fin juillet un courrier de confirmation d'inscription définitive :

Soit en « INSCRIT » : une place vous a été attribuée.

Soit en « ATTENTE » : si une place se libère, vous serez contacté par le Conservatoire (avant fin septembre 2019)

Si vous êtes pris en « INSCRIT », les horaires d'instruments et des pratiques collectives (ensembles, orchestres) seront validés lors de la rentrée scolaire en septembre 2019.

En cas de location d'instrument, la présentation d'une attestation d'assurance de l'instrument (obligatoire) en cours de validité vous sera demandée par le professeur d'instrument en septembre 2019.

Sites d'inscriptions :

Site des Carmes

16, place Théodore Decker

56000 VANNES

Site de Mémimur

rue Emile Jourdan

56000 VANNES

Toutes les demandes d'inscriptions sont prises en compte jusqu'au 28 juin 2019 et mises en attente.

Il n'y a pas de priorité sur l'ordre d'arrivée des dossiers.

Les classes sont validées début juillet par le directeur de l'établissement.

Priorité est faite aux enfants, les adultes sont pris dans la limite des places disponibles.

- **Vous vous engagez à régler les droits de scolarité annuels. La signature du bulletin vaut acceptation des conditions tarifaires et des modalités dont vous avez pris connaissance. Les droits de scolarité sont annuels et forfaitaires : ils restent dus même en cas de démission.**